

# Bilinguisme scolaire : les clefs pour comprendre

**Le débat s'amplifie depuis que, dans les DNA, la recteure d'académie, Armande le Pellec-Muller, a annoncé une inflexion de la politique du bilinguisme. Hier, le rectorat précisait que ce serait pour la rentrée 2012. Pour comprendre l'enjeu de cette réforme, il faut rappeler quelques éléments.**

Qui a créé les sites bilingues en Alsace ?

- On oublie souvent que c'est le privé qui en a pris l'initiative. L'association ABCM/ Zweisprachigkeit a commencé à 1991 à Saverne, Lutterbach et Ingersheim, puis Pulversheim et Mulhouse. Aujourd'hui ABCM gère 10 sites bilingues en Alsace et en Moselle.

- Quand l'Éducation nationale a-t-elle commencé ?

- En 1992, avec le recteur Jean-Paul de Gaudemar. Ce fut le cas par exemple à Soultz (68), Guebwiller et Lutterbach. Le dispositif a grossi depuis. À la rentrée 2010, l'Académie comptait 714 classes bilingues dans 297 écoles maternelles ou primaires.

- Combien d'élèves sont aujourd'hui concernés ?

- Dans le public, cela concerne environ 19 000 élèves de maternelle et primaire (soit un peu plus d'un écolier sur dix),

- Qu'est-ce que le système paritaire ?

- Une méthode pédagogique qui fonctionne sur deux principes-clefs. Le temps scolaire est partagé à égalité entre les deux langues. Chaque langue a son professeur. La classe voit donc se relayer deux enseignants, l'un en allemand, l'autre en français.

- Que se passe-t-il en collège et lycée ?

- La filière bilingue se poursuit, mais le paritarisme n'est plus de règle. Cinquante et un collèges offrent une filière bilingue où certaines matières sont enseignées en allemand : 3 400 collégiens sont concernés. Treize lycées de l'Académie proposent des filières Abibac (bac français et Abitur allemand) : 1 086 lycéens y sont inscrits

- Pourquoi un système seulement franco-allemand et non franco-anglais par exemple ?

- Pour des raisons historiques et géographiques. L'Alsace a été très longtemps dans l'aire culturelle germanique puis de double culture. Elle est en bordure d'une zone linguistique de 100 millions de germanophones avec lesquels elle a des relations serrées. L'allemand est la première langue de l'Union européenne.

C'est pour ces raisons que les collectivités locales subventionnent le bilinguisme scolaire franco-allemand.

- Pourquoi l'allemand et pas l'alsacien ?

- Un accord a été trouvé au début des années 1980 sur une définition. La langue régionale a deux composantes, sa forme orale (les dialectes alsaciens) et sa forme écrite (l'allemand standard).

Le recteur Pierre Deyon (1927-2002) a repris cette formule dans une circulaire en 1982 — ce qui était audacieux à l'époque puisque c'était dire que l'allemand était une des langues régionales de la République française (\*).

En même temps, il avait créé les options « Langue et culture régionales » pour prendre en compte les réalités alsaciennes.

- Quels sont les problèmes de cette filière bilingue ?

- Ils sont identifiés depuis longtemps. C'est la déperdition d'élèves au cours du cursus scolaire et la « ressource rare » en enseignants parfaitement bilingues. Mais associations et administration ne sont pas d'accord sur les causes de ces deux phénomènes et la façon d'y remédier.

- Y a-t-il déjà des formes de bilinguisme franco-allemand non paritaires ?

- Oui. En maternelle et primaire, c'est la voie « extensive » : trois heures d'allemand par semaine. En collège existent la filière « bilangue » — deux langues vivantes dès la 6<sup>e</sup> — et les sections européennes à partir de la 4<sup>e</sup> jusqu'au lycée inclus.

*Jacques Fortier*

(\*) Pierre Deyon a été recteur de Strasbourg de 1981 à 1991.